



## Conseil économique et social

Distr. générale  
15 mai 2018

Français  
Original : anglais

---

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Conférence des ministres africains des finances,**  
**de la planification et du développement économique**  
Cinquante et unième session

Addis-Abeba, 14 et 15 mai 2018

### **Rapport de la Conférence des ministres sur les travaux de sa cinquante et unième session**

#### **I. Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]**

##### **A. Participation**

1. Les représentants des États membres ci-après ont participé à la réunion : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

2. Les communautés économiques régionales ci-après étaient représentées : Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté économique et monétaire red el'Afrique centrale (CEMAC) et Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).

3. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient également représentés : Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, Banque mondiale, Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), Bureau des Nations Unies à l'Union africaine, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds monétaire international (FMI), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation maritime internationale (OMI), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation des

Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Programme alimentaire mondial (PAM), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies sur les établissements humains (ONU-Habitat), Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) et Union internationale des télécommunications (UIT).

4. Les observateurs des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ci-après ont participé à la réunion : Cuba, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Hongrie, Irlande, Pays-Bas et Qatar.

5. Les représentants des organisations intergouvernementales et régionales suivantes étaient également présents : Banque africaine de développement (BAD), Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), Commission de l'Union africaine (CUA), Ligue des États arabes (LEA) et Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

6. Les observateurs des organisations ci-après ont également participé à la réunion : African Center for Economic Transformation, African Humanitarian Action, Africa Policy Research Institute Limited (APRIL), Agence éthiopienne de transformation agricole, Agence norvégienne de coopération pour le développement, AMC Overseas FZE, Conseil international des agences volontaires (ICVA), Ethics and Anti-Corruption Commission, Crisis Action, Ethiogreen Production and Industry PLC, Ethiopian Teachers Association, Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, Forum sur l'administration fiscale africaine (African Tax Administration Forum, ATAF), Geneva Global Inc., German Society for International Cooperation, Igbinedion University, Jigjiga University, Mams (BHM Ventures), Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), Mercy Corps, Mutuelle panafricaine de gestion des risques (African Risk Capacity, ARC), National Planning Commission, National Youth Council, One Campaign, Agriculture Knowledge, Learning, Documentation and Policy (AKLDP) (projet USAID/Tufts University), RAND Corporation, Rail Road Association, Rail Working Group, SDG Centre for Africa, Seychelles Institute of Teacher Education, Solidarité Femmes Afrique, Université d'Addis-Abeba, Université de Dschang, Université de Yaoundé et University of Sheffield et University of South Africa.

## **B. Allocutions d'ouverture**

7. La séance d'ouverture a été animée par le Président-Directeur général de Mark Eddo Media, M. Mark Eddo. Des allocutions d'ouverture ont été prononcées par le Champion de la Zone de libre-échange continentale africaine et Président de la République du Niger, M. Mahamadou Issoufou, le Ministre de l'économie, des finances et du plan de la République du Sénégal, M. Amadou Bâ, la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique, M<sup>me</sup> Vera Songwe, le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine, M. Thomas Kwesi Quartey, le Gouverneur de la Banque centrale d'Irlande, M. Philip Lane et le Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, M. Abiy Ahmed.

8. Dans son allocution prononcée par vidéo, M. Issoufou, a rappelé qu'une deuxième phase de négociations sur la Zone de libre-échange continentale africaine avait commencé et qu'elle devait conduire à l'adoption d'instruments juridiques sur les droits de propriété intellectuelle, l'investissement et la politique de concurrence. Il a insisté sur le fait qu'il fallait centrer les efforts sur les activités de sensibilisation en direction des citoyens, des dirigeants politiques et des administrateurs publics, afin que ceux-ci comprennent mieux les avantages d'une zone de libre-échange continentale. L'orateur a souligné que la mise en application intégrale de la Zone de libre-échange continentale

africaine et de la libre circulation des biens et des services pouvait créer un environnement favorable à l'emploi et à la diversification économique et serait très bénéfique pour les États membres, les citoyens, les entreprises et les marchés financiers africains.

9. M. Bâ s'exprimant en sa qualité de Président du Bureau sortant, a mis en évidence le rôle important joué par la Commission économique pour l'Afrique et par d'autres partenaires, s'agissant d'appuyer les États membres africains dans les négociations relatives à la création de la Zone de libre-échange continentale africaine et dans le développement des capacités, le renforcement de l'intégration économique et l'adaptation des plans nationaux de développement aux cadres du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Il a souligné que, sans diversification ou transformation structurelle des économies des États membres, la croissance en Afrique demeurerait fragile. Les ministres des finances, de la planification et du développement économique avaient un rôle essentiel à jouer dans la concrétisation de la promesse de la Zone de libre-échange continentale africaine, en améliorant de façon constante la mobilisation des ressources intérieures, en renforçant tant l'efficacité des dépenses publiques que la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites, afin de dégager la marge budgétaire nécessaire pour financer le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

10. M<sup>me</sup> Songwe a souligné la nécessité d'établir un type nouveau de panafricanisme qui serait de nature économique et qui placerait l'Afrique sur un pied d'égalité avec le reste du monde, et de faire en sorte que, conformément au Programme 2030, personne ne soit laissé pour compte, tout en veillant à ce que les gains soient équitablement partagés. Les efforts de lutte contre la corruption devaient aboutir si l'on voulait promouvoir un développement économique mondial. La Secrétaire exécutive a estimé qu'il fallait disposer d'un secteur des services solide et soutenu par la croissance du secteur manufacturier. La CEA restructurait son programme de travail de façon à se focaliser sur la gouvernance, à introduire l'économie du secteur privé et à promouvoir cinq axes stratégiques, à savoir réorienter le personnel et son travail, maintenir les activités macroéconomiques et assurer la résilience, promouvoir des infrastructures novatrices pour le financement et accorder une attention particulière aux questions transfrontières comme celles du Sahel, ainsi que renforcer la position de la Commission sur la scène mondiale.

11. M. Kwesi Quartey a déclaré que le lancement et la signature en mars 2018 de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine pourraient aider l'Afrique dans ses efforts pour mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Il a indiqué que, certes, le commerce intra-africain changerait la donne, mais pour autant, l'Afrique devait produire. Le continent devait à cet effet s'industrialiser et apporter de la valeur ajoutée à ses secteurs agricole, minier et manufacturier. En outre, les pays africains devaient éduquer leurs populations et investir dans la science et la technologie pour réaliser les gains considérables promis par la Zone de libre-échange continentale africaine. L'intégration africaine permettrait d'accroître les dépenses de consommation et favoriserait la transformation structurelle.

12. M. Lane a souligné que le libre-échange à lui seul ne suffisait pas pour promouvoir le développement économique, mais qu'il devait s'accompagner d'institutions solides et de politiques financières et commerciales complémentaires. Dans ce contexte, le maintien de la stabilité macroéconomique pour la croissance et l'investissement était essentiel pour tous les pays. Au nombre des conditions essentielles pour promouvoir le commerce et le développement figuraient une politique industrielle solide devant étayer la transformation des économies, une politique budgétaire et une marge de manœuvre financière, la formation et le perfectionnement permettant aux pays de passer à une économie numérique et des financements innovants, notamment le financement du commerce et le financement de la dette. L'orateur a appelé l'attention sur la nécessité de gérer les risques associés au financement

de la dette et au financement étranger en général. Le libre-échange devait être étayé par la stabilité macroéconomique, le développement des infrastructures, une bonne politique intérieure et des institutions solides afin de libérer le potentiel du commerce et de la croissance entre les pays.

13. M. Ahmed a souligné les progrès récemment réalisés dans l'intégration économique, s'agissant notamment du processus de réforme de l'Union africaine et du marché unique du transport aérien africain. Il a affirmé que la signature de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine était un autre succès à cet égard, tout en rappelant aux participants que le commerce n'était pas une fin en soi, mais qu'il devait plutôt être un outil de promotion du bien-être des Africains, notamment les femmes et les jeunes. La Zone de libre-échange continentale africaine accroîtrait les possibilités d'investissement, ce qui rendait essentielle sa mise en œuvre rapide.

## **II. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 2 de l'ordre du jour]**

14. Les pays suivants ont été élus à l'unanimité pour constituer le nouveau Bureau :

Président : Soudan (Afrique du Nord)

Premier Vice-Président : Guinée équatoriale (Afrique centrale)

Deuxième Vice-Président : Éthiopie (Afrique de l'Est)

Troisième Vice-Président : Lesotho (Afrique australe)

Rapporteur : Sénégal (Afrique de l'Ouest)

15. Le Président nouvellement élu, M. Magdi Hassan Yasseen, Ministre d'État chargé des finances de la République du Soudan, a présenté le thème de la session de la Conférence des ministres. L'ordre du jour a été adopté comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Débat d'orientation ministériel de haut niveau sur le thème de la cinquante et unième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique : « La Zone de libre-échange continentale africaine : créer une marge d'action budgétaire en faveur de l'emploi et de la diversification économique ».
4. Tables rondes de haut niveau :
  - a) Table ronde 1 : Zone de libre-échange continentale africaine : Transformer l'Afrique ;
  - b) Table ronde 2 : Zone de libre-échange continentale africaine : marge d'action budgétaire et viabilité financière pour l'Afrique ;
  - c) Table ronde 3 : Le secteur privé et la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine.
5. Présentation du cadre stratégique révisé pour 2018-2019.
6. Examen des recommandations et adoption des projets de résolution.
7. Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle.
8. Questions diverses.

## 9. Clôture de la session.

### **III. Dialogue ministériel de haut niveau sur le thème de la cinquante et unième session : « La Zone de libre-échange continentale africaine : créer une marge d'action budgétaire en faveur de l'emploi et de la diversification économique » [point 3 de l'ordre du jour]**

16. La Secrétaire exécutive a présidé le dialogue de haut niveau. L'orateur principal était M. Eswar Prasad, professeur à l'Université Cornell et maître de recherche à la Brookings Institution. Les intervenants étaient le Ministre des finances du Ghana, M. Ken Ofori-Atta, le Gouverneur de la Banque centrale d'Irlande, M. Philip Lane, la Secrétaire d'État au budget de l'Angola, M<sup>me</sup> Aia-Eza Nacilla Gomes da Silva, et le Commissaire chargé du commerce et de l'industrie de l'Union africaine, M. Albert Muchanga.

17. M. Prasad a mis l'accent sur le rôle des politiques budgétaires et celles portant sur les structures dans l'expansion du commerce régional. La réussite de la Zone de libre-échange continentale africaine exigeait un cadre d'appui adéquat, l'harmonisation des régimes commerciaux, l'élimination des barrières commerciales, une plus grande intégration financière, la mobilité de la main d'œuvre et des capitaux, l'uniformité des règlements relatifs aux comptes courants et aux comptes de capital, l'intégration et l'efficacité des systèmes de paiement et de règlement régionaux et la stabilité macroéconomique. Bien qu'une union monétaire puisse avoir des effets positifs sur le commerce et l'investissement, elle comportait aussi des coûts potentiels, dont les contraintes pesant sur les politiques budgétaires anticycliques. Comme cela avait été le cas en Inde, la transformation structurelle de l'Afrique impliquerait probablement de passer directement d'une économie reposant sur l'agriculture à une économie tirée par les services, en sautant l'étape traditionnelle de l'expansion industrielle, ce qui requerrait une infrastructure de qualité et des marchés du travail flexibles, qui faisaient défaut en Afrique.

18. M. Ofori-Atta a souligné l'importance que revêtait la Zone de libre-échange continentale africaine pour le développement de l'Afrique par la promotion de l'intégration industrielle et une plus grande valeur ajoutée aux produits africains, ce qui permettrait aux Africains d'être des décideurs de prix et ne plus être des personnes auxquelles les prix étaient imposés. Le fait que l'Afrique allait compter 25 % de la population mondiale d'ici à 2050, les femmes jouant un rôle de plus en plus important dans le développement économique, exigeait une bonne gouvernance, qui soit au service de la croissance et du développement durable. Il était important que les pays africains œuvrent ensemble à la promotion de la prospérité pour tous et à la réduction du besoin de l'aide au développement. Les ministres des finances de tout le continent devraient constituer un groupe essentiel dans les efforts tendant à hâter l'entrée en vigueur et l'application de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

19. M. Lane a noté que l'ouverture des marchés par la libre-échange offrait plus d'avantages aux petits pays et accroissait l'accès des petites entreprises exportatrices aux devises étrangères. Les grands pays devaient jouer un rôle moteur dans le libre-échange. Pour que tous les pays tirent avantage de la Zone, des politiques additionnelles et une coordination plus poussée étaient nécessaires dans la gestion macroéconomique et la politique budgétaire, l'harmonisation réglementaire, l'adoption de normes industrielles communes, la mise en place de régimes de change, la gestion des risques de change, la création de systèmes transfrontières de paiement et la coopération entre banques centrales. La plateforme d'exportation qu'offrait le libre-échange pourrait favoriser une reprise des économies et la fin de la crise, ce qui permettrait

d'accéder à davantage de devises étrangères et de réduire les effets de la récession. Pour optimiser les avantages du libre-échange, il était essentiel que les pays diversifient leurs exportations. Le secteur du tourisme en Afrique recelait un grand potentiel qui pourrait être exploité grâce au libre-échange. Bien que le libre-échange et l'ouverture aient créé quelques vulnérabilités, les pays pouvaient renforcer leur résilience grâce à la diversification et au renforcement de leurs secteurs des services.

20. M<sup>me</sup> Gomes da Silva a indiqué que le Gouvernement angolais était fermement résolu à engager de profondes réformes pour ouvrir l'économie angolaise et la préparer à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Il était impératif que le pays rompe avec sa dépendance à l'égard du pétrole, en optant pour la diversification économique, d'abord par la mobilisation du potentiel offert par les zones de libre-échange de sa sous-région et ensuite par une expansion grâce à la Zone de libre-échange continentale africaine. Cela nécessiterait l'harmonisation et l'évolution des politiques, la mise en place d'institutions et de procédures, notamment des réformes pour créer un système financier solide.

21. M. Muchanga a mis en exergue les défis à relever pour pouvoir mettre en œuvre la Zone de libre-échange continentale africaine et passer aux étapes suivantes du processus. Il était essentiel qu'il y ait un changement de mentalité chez les Africains, qui ne croyaient pas que la Zone de libre-échange continentale africaine pourrait apporter des bienfaits, et de veiller à ce que les États membres ratifient l'Accord au cours des 9 à 12 prochains mois. L'orateur a félicité le Ghana et le Kenya d'avoir ratifié l'Accord et a relevé que le Niger et Rwanda en étaient à un stade avancé du processus de ratification. La Commission de l'Union africaine travaillait avec tous les 11 pays qui n'avaient pas signé l'Accord pour qu'ils le fassent dès que possible. La Commission apportait aussi son appui à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine en ce qui concernait la suppression des barrières commerciales, l'harmonisation des systèmes de paiement, la création d'un marché unique du transport aérien africain et l'organisation de foires commerciales intra-africaines.

22. Dans ses observations finales, la Secrétaire exécutive de la CEA a félicité l'orateur principal et les intervenants d'avoir mis en lumière les questions essentielles qui pourraient faire obstacle à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine et d'avoir partagé des enseignements tirés de leur expérience.

#### **IV. Tables rondes de haut niveau [point 4 de l'ordre du jour]**

##### **A. Table ronde 1 : La Zone de libre-échange continentale africaine : transformer l'Afrique**

23. La table ronde était présidée par le Ministre des finances du Sénégal, Amadou Bâ. L'orateur principal était le Vice-Président et Trésorier de la Société financière internationale (SFI), Jindong Hua. Le groupe était composé du Ministre éthiopien des finances, Abraham Tekeste, du Secrétaire général du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, Sindiso Ngwenya, et de la Directrice exécutive d'ONU-Habitat, Maimunah Mohd Sharif.

24. Ouvrant le débat, M. Bâ a déclaré que la Zone de libre-échange continentale africaine couvrirait un marché de 300 milliards de dollars et que sa réalisation complète nécessiterait des investissements ciblés pour faciliter la circulation des personnes et des biens. Il serait important de soutenir les petites économies et les pays les moins avancés, et de répondre aux besoins des plus vulnérables.

## 1. Présentations

25. M. Hua a axé sa présentation sur l'exploitation des marchés de capitaux locaux pour le développement. Les pays africains avaient besoin de développer des marchés de capitaux nationaux et régionaux dynamiques, profonds, liquides et importants pour mobiliser l'épargne. Ces marchés comprenaient des marchés d'actions, des marchés obligataires, des produits dérivés et des matières premières. Outre l'Afrique du Sud, dont les marchés des capitaux étaient déjà solides, l'Afrique avait besoin de bâtir ses marchés des capitaux. Pour que les marchés soient transparents, il était essentiel de renforcer les capacités. En particulier, les marchés de capitaux en monnaie locale étaient une nécessité.

26. M. Tekeste a appelé l'attention sur le rythme de la transformation économique structurelle, à la suite de la signature de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, notamment la nécessité de renforcer les capacités productives et de diversifier les économies. Cette transformation nécessitait des mises à niveau technologiques et l'amélioration des compétences. Des engagements politiques et à long terme étaient donc nécessaires, de même qu'un environnement macroéconomique stable. L'orateur a ajouté qu'une politique stable et un cadre juridique étaient essentiels pour soutenir le développement d'un secteur privé dynamique, incluant à la fois les petites et les grandes entreprises. Il fallait aussi investir dans les gens pour qu'ils aient les compétences nécessaires pour soutenir l'industrialisation.

27. M<sup>me</sup> Mohd Sharif a rappelé l'importance de la Zone de libre-échange continentale africaine pour stimuler l'emploi, améliorer la compétitivité des produits industriels africains et accroître le taux de diversification des économies africaines. Elle a souligné l'importance des investissements dans l'infrastructure et les services urbains nécessaires pour stimuler les capacités productives des économies africaines et l'industrialisation. L'urbanisation et la planification et les politiques de développement intégré étaient essentielles pour une croissance économique soutenue et un développement social rapide.

28. M. Ngwenya a noté que le débat actuel sur la Zone de libre-échange continentale africaine rappelait des discussions similaires, qui avaient conduit à la création de l'Organisation de l'unité africaine et à l'adoption du Traité d'Abuja, entre autres. L'Afrique était un continent en transition en termes de développement politique, institutionnel et économique. Il lui fallait déterminer si elle disposait d'un ensemble d'institutions adaptées à leurs objectifs et capables de s'acquitter de leurs mandats respectifs. L'orateur a déclaré que le système de gouvernance économique sur le continent n'était pas propice à la transformation structurelle, étant donné qu'il nécessitait un transfert de ressources des secteurs à faible productivité vers les secteurs à productivité élevée dans le même temps. Il n'y avait pas suffisamment de profondeur pour que les marchés financiers puissent fonctionner efficacement.

## 2. Débats

29. Les participants ont noté que le statu quo ne pourrait pas être une option si l'on voulait que l'Afrique fasse une différence avec la Zone de libre-échange continentale africaine. Des décisions audacieuses et de la diligence étaient nécessaires. D'autre part, les désavantages possibles de la Zone de libre-échange continentale africaine pourraient faire que les pays qui n'avaient pas encore signé l'Accord hésitent à le faire.

30. Les participants sont convenus que l'un des principaux problèmes de développement en Afrique était le manque de ressources, notamment la faible mobilisation de l'épargne. Le développement des marchés des capitaux et l'intégration régionale étaient en effet importants. Le renforcement des capacités était essentiel à la mise en œuvre effective de la Zone de libre-échange continentale africaine. Par conséquent, il était nécessaire de vérifier les capacités techniques et institutionnelles de mise en œuvre. En outre, un développement dirigé par le gouvernement était nécessaire, de même qu'une

planification coordonnée et intégrée et la prise en compte de l’empreinte écologique.

31. La dette de l’Afrique subsaharienne était préoccupante. La dynamique avait changé parce que la dette intérieure cyclique était un nouveau défi. La profondeur du secteur financier avait déterminé la capacité de financer des projets à partir de l’épargne intérieure.

32. Il a été noté que même les petits pays pouvaient réussir à développer des marchés de capitaux dynamiques puisque le cadre réglementaire et l’état de droit étaient plus importants pour attirer des acteurs nationaux et internationaux. Les gouvernements devaient jouer un rôle central à cet égard.

33. Les participants ont souligné que la question de la sécurité était importante pour la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Il a également été noté qu’il y avait une fragmentation accrue en raison de conflits, ce qui pouvait entraver le commerce et l’intégration régionale.

### **3. Recommandations**

34. À l’issue des débats, les recommandations suivantes ont été formulées :

a) Les pays africains devraient veiller à la mise en œuvre rapide et efficace de l’Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Il est nécessaire de mobiliser et d’allouer des ressources adéquates pour soutenir la transformation structurelle. Des engagements à long terme, étayés par un leadership politique, le développement de l’enseignement et des champions du secteur privé, sont donc nécessaires ;

b) Les États membres devraient poursuivre et renforcer les capacités de développement des marchés de capitaux nationaux et régionaux en tant que stratégie importante pour mobiliser les ressources nationales afin de stimuler le libre-échange et de financer le développement. À cet égard, les pays pourraient tirer parti des possibilités de renforcement des capacités offertes par la SFI pour développer les marchés des capitaux ;

c) Il faudrait tirer des enseignements de l’expérience des communautés économiques régionales, qui avaient progressé dans la définition des règles d’origine et la facilitation du commerce, entre autres ;

d) Les États membres devraient renforcer les systèmes de gouvernance et les arrangements institutionnels afin de promouvoir la transformation structurelle et la diversification, ainsi que la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

e) Les États membres devraient recenser et développer des politiques et stratégies complémentaires efficaces pour soutenir la réalisation des objectifs de la Zone de libre-échange continentale africaine. Des politiques macroéconomiques fortes étaient donc essentielles. Les politiques dans des domaines clés tels que la sécurité, l’industrialisation, le développement urbain et le développement des infrastructures étaient également essentielles pour la réalisation des objectifs ;

f) Les pays devraient accroître les investissements visant à améliorer les infrastructures nationales et régionales existantes afin de remédier aux engorgements du commerce intra-africain et d’atteindre les objectifs de la Zone de libre-échange continentale africaine.



## **B. Table ronde 2 : Zone de libre-échange continentale africaine : marge d'action budgétaire et viabilité financière pour l'Afrique**

35. Le débat de la deuxième table ronde avait pour modérateur M. Eddo, qui a fait observer que, même après la création de la Zone de libre-échange continentale africaine, il y aurait encore besoin de diversifier l'économie, de consolider l'infrastructure et d'allouer une marge d'action budgétaire optimale à l'investissement public et privé. En particulier, la multiplicité des monnaies en Afrique constituait l'un des facteurs qui entravaient le commerce sur le continent.

36. Le principal exposé a été présenté par le Haut-Représentant de la Commission de l'Union africaine auprès du Fonds pour la paix et ancien Président de la Banque africaine de développement, M. Donald Kaberuka, suivi d'exposés de la Ministre de la planification du Niger, M<sup>me</sup> Aïchatou Boulana Kane, du Ministre de l'économie et des finances du Maroc, M. Mohamed Boussaïd, du Secrétaire exécutif de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, M. Emmanuel Nnadozie, et de M. Herakles Polemarchikis, professeur à l'Université de Warwick et ancien conseiller économique auprès du Ministre grec des finances.

### **1. Présentations**

37. M. Kaberuka a exhorté les participants à veiller à ce que les recommandations issues de la réunion soient appliquées. Au-delà de la réduction des tarifs, il était nécessaire d'apaiser les craintes au sujet de la perte de recettes et d'emplois qu'entraînerait la Zone de libre-échange continentale africaine. En ce qui concernait les répercussions sur les communautés économiques régionales, M. Kaberuka a fait observer que les règles des communautés économiques régionales prévaudraient au cas où elles seraient en conflit avec celles de la Zone de libre-échange continentale africaine. Il a invoqué l'expérience du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), où les droits de douane avaient été réduits sans incidence négative sur les recettes. La création de la Zone de libre-échange continentale africaine était un processus graduel qui portait non seulement sur les marchandises, mais aussi sur les services, tels que le financement du commerce et l'assurance. Il a engagé les États membres à solliciter l'aide de la CEA pour élaborer des stratégies d'accès aux marchés de capitaux. Il a également invité les États membres à envisager de lier la Zone de libre-échange continentale africaine aux réformes de l'Union africaine, qui avaient pour but de trouver une solution au problème de la dépendance excessive envers le financement venant de donateurs étrangers et d'un petit nombre d'États membres, ce qui limitait l'aptitude de l'organisation à s'acquitter de son mandat.

38. M<sup>me</sup> Kane a souligné l'importance du rôle de la CEA dans les négociations relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine. Par exemple, la CEA aidait le Niger à formuler une stratégie industrielle afin d'ajouter de la valeur à ses produits et à intégrer l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 à son prochain plan quinquennal de développement.

39. M. Boussaïd a attiré l'attention sur des avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine tels que l'accroissement des exportations et des recettes d'exportation et la réduction de la dépendance à l'égard des monnaies extérieures, ce qui contribuait à protéger les pays africains des chocs des taux de change. Il a souligné que ce serait peu judicieux de se concentrer sur les pertes découlant de la Zone de libre-échange continentale africaine. Les pays africains auraient besoin d'associer le secteur privé à leurs efforts et de maintenir un équilibre macroéconomique pour assurer la réussite de la Zone de libre-échange continentale africaine.

40. M. Nnandozie a mis l'accent sur l'importance de la marge d'action budgétaire et de la viabilité financière. Une relation de réciprocité existait entre la mobilisation des ressources nationales et la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ; en effet, une meilleure mobilisation des recettes fournirait des ressources pour l'application de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui, à son tour, promouvrait une mobilisation durable des ressources. Cela aiderait à créer une base budgétaire viable et favoriserait la diversification économique et l'industrialisation.

41. M. Polemarchikis a partagé des idées découlant de l'expérience grecque, en plaidant contre l'adoption de mesures d'austérité dans un contexte de crise de la dette. Dans un tel contexte, ni l'austérité ni la déréglementation n'était appropriée, car l'une et l'autre pourraient creuser davantage les inégalités et aboutiraient à l'exclusion d'une grande partie de la population. Il a recommandé aux pays africains de placer la question des inégalités dans le programme des discussions concernant la Zone de libre-échange continentale africaine.

## 2. Débats

42. En réponse à une question sur la manière dont la Zone de libre-échange continentale africaine pourrait aisément coexister avec d'autres arrangements commerciaux, M. Boussaïd a fait remarquer que pareille coexistence encouragerait la signature d'accords bilatéraux et multilatéraux avec d'autres blocs commerciaux.

43. En réponse à une question concernant les réformes financières qui ne seraient pas nuisibles à la croissance, M. Kaberuka a relevé que ce n'était pas l'encours de la dette, mais la rapidité de l'accumulation de la dette qui devrait être une source de préoccupation. Les États devraient envisager la mise en place de bureaux indépendants de gestion de la dette et faire preuve de prudence à l'égard d'une dépendance excessive à l'égard de la dette intérieure, car cela tendait à écarter les emprunts du secteur privé, à provoquer une hausse des taux d'intérêt et à détruire des emplois.

## 3. Recommandations

44. À la lumière des débats, les recommandations suivantes ont été formulées :

a) Les États membres devraient lier la Zone de libre-échange continentale africaine aux réformes de l'Union africaine ;

b) Les États membres devraient régler leurs arriérés de contributions à l'Union africaine et soutenir sa nouvelle formule de financement pour que l'Union puisse s'acquitter de son mandat ;

c) Les États membres doivent se concentrer sur la croissance de leur économie et la réduction de la dépendance à l'égard de l'aide étrangère, mettre l'accent sur la bonne gestion des produits de base et des produits complexes et compter davantage sur la mobilisation des ressources nationales ;

d) Les États membres devraient solliciter l'appui technique de la CEA pour élaborer leurs stratégies et réformes en vue de la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

e) Les États membres devraient consacrer du temps et des ressources à la mise en place des réformes nécessaires pour assurer le succès et la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

f) Les États membres devraient activement associer le secteur privé à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

g) Les États membres devraient mobiliser des ressources, améliorer l'administration fiscale et lutter contre les flux financiers illicites ;

h) Les États membres ne devraient pas être dissuadés d'accéder au financement de la dette par le biais des marchés financiers, mais plutôt encouragés à faire cela d'une manière intelligente qui leur permette de ne pas tomber dans le piège de la dette et à orienter ces financements vers des investissements productifs susceptibles d'attirer des investissements supplémentaires ;

i) Les États membres devraient veiller à ce que les inégalités soient abordées dans les discussions sur la Zone de libre-échange continentale africaine ;

j) Les États membres devraient assurer la transparence sur la dette, une bonne gouvernance de la dette et se doter de capacités suffisantes de gestion de la dette, en confiant de préférence cette dernière question à un organe indépendant.

### **C. Table ronde 3 : Le secteur privé et la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine**

45. La troisième table ronde a été présidée par le Ministre de l'économie et des finances de Mauritanie, M. Moctar Ould Djay. Les débats ont été dirigés par le Président du Groupe de travail ferroviaire, M. Howard Rosen, et le Groupe de discussion était composé de l'économiste en chef de la Banque africaine d'import-export, M. Hippolyte Fofack, de l'Ambassadrice du Rwanda, M<sup>me</sup> Hope Tumukunde Gasatura, du Président-Directeur général de la Banque de commerce et de développement, M. Admassu Tadesse et de la Secrétaire générale adjointe de l'ONU et Conseillère spéciale pour l'Afrique, M<sup>me</sup> Bience Philomena Gawanas.

#### **1. Présentations**

46. M. Rosen a souligné que des réseaux de distribution efficaces étaient importants pour le succès de la Zone de libre-échange continentale africaine. Il convenait d'investir dans les infrastructures ferroviaires, notamment le matériel roulant, et d'encourager le secteur privé à investir dans les chemins de fer, qui avaient généralement un coût unitaire inférieur à celui des routes. Pour encourager de tels investissements, les opérations devraient être normalisées, conformément au Protocole à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole de Luxembourg), qui visait à établir des règles concernant le matériel roulant ferroviaire, opposables aux créanciers, aux bailleurs et aux fournisseurs d'équipements.

47. M. Fofack a souligné la nécessité pour l'Afrique de développer ses infrastructures. Appuyer le développement du secteur privé conduirait à un accroissement des exportations, augmentant ainsi les recettes et les réserves extérieures des pays, élargirait la marge de manœuvre budgétaire et favoriserait le développement et l'investissement dans les infrastructures. Le développement de parcs industriels et de chaînes de valeur dynamiques était nécessaire. La Zone de libre-échange continentale africaine offrirait au secteur privé des chances de participer aux échanges commerciaux à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique.

48. M. Tadesse a mis l'accent sur la nécessité pour les gouvernements de prendre des mesures qui resserrent les liens entre les activités des grandes entreprises étrangères et celles des opérateurs nationaux. Les politiques d'achat des grandes entreprises devraient viser à développer les communautés locales et les entreprises locales. Les inscriptions doubles ou multiples de sociétés étrangères pouvaient être utilisées pour promouvoir l'appropriation par les populations locales sans créer des complications pour les entreprises étrangères. Ces dernières devraient mettre en place des programmes de formation destinés aux employés locaux et créer des liens en amont et en aval avec les opérateurs

locaux dans le cadre des chaînes de valeur régionales. Les questions institutionnelles, notamment l'accès au financement, devaient être traitées. La diaspora africaine devrait être mobilisée en tant que source de compétences et de capitaux.

49. M<sup>me</sup> Gasatura a insisté sur le fait que la participation du secteur privé dans les négociations était d'une importance primordiale et nécessaire à la mise en œuvre effective de la Zone de libre-échange continentale africaine. Il était essentiel qu'en vue de la ratification tant de l'Accord portant création de la Zone que de ses deux protocoles, les gouvernements veillent à ce que le secteur privé ait une compréhension globale de l'initiative. Citant l'exemple du Rwanda, l'intervenante a fait noter qu'une équipe de négociation y avait été mise en place pour mieux sensibiliser les secteurs public et privé à la Zone de libre-échange continentale africaine et à sa pertinence.

50. M<sup>me</sup> Gawanas a souligné que l'accent devait être déplacé vers les principaux bénéficiaires de la Zone de libre-échange continentale africaine, c'est-à-dire les secteurs les plus vulnérables et marginalisés de la population. En ce qui concerne le secteur privé, s'il était acquis que les grandes entreprises devaient être associées aux débats sur la Zone de libre-échange continentale africaine, il était plus difficile d'écouter le secteur informel ou les petits exploitants agricoles, qui demandaient une plus grande attention. Les gouvernements devaient donc mettre au point des dispositifs adaptés pour apporter un appui concret au secteur privé dans toute sa diversité. Les débats devaient également se poursuivre à propos de l'accès des opérateurs du secteur informel au financement, à l'information et à la réglementation concernant la Zone de libre-échange continentale africaine, pour éviter que ces opérateurs ne soient écrasés par des marchés plus importants. Ces efforts devaient aussi viser à encourager l'esprit d'entreprise, en particulier chez les jeunes. M<sup>me</sup> Gawanas a indiqué qu'il fallait disposer d'une direction forte et d'une gouvernance solide des ressources naturelles, ce qui pourrait passer par des dialogues intersectoriels entre les ministères africains.

## 2. Débats

51. Les participants ont exprimé leur appui au Protocole Luxembourg en tant que moyen permettant de remédier au manque de financement du matériel roulant ferroviaire. En outre, ils ont souligné qu'il fallait, en mettant en place la Zone de libre-échange continentale africaine, se pencher spécialement sur le sort des populations vulnérables et celui des opérateurs du secteur informel, notamment les femmes exerçant le commerce transfrontière informel.

52. Les participants ont également souligné la nécessité d'accroître et de renforcer les capacités du secteur privé pour lui permettre d'investir dans la réalisation des potentialités de la Zone de libre-échange continentale africaine et de tirer parti de ces potentialités. Le secteur privé africain devait être soutenu afin qu'il puisse rivaliser avec les grandes entreprises étrangères grâce aux possibilités qu'offrirait la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine.

53. Les banques centrales pourraient mettre l'accent non seulement sur le volet stabilité de la politique macroéconomique, mais aussi sur les aspects relatifs au développement, tels que l'élargissement de l'accès au crédit en faveur des petites entreprises et aux lignes de crédit pour les grandes banques africaines qui avaient financé le développement tant des petites et moyennes entreprises en Afrique que des jeunes pousses. L'attention a également été appelée sur la nécessité de mettre en place des partenariats public-privé pour le développement des infrastructures nationales.

## 3. Recommandations

a) Les États membres devraient signer le Protocole de Luxembourg, le ratifier et, s'il y a lieu, adopter des lois pour donner effet à ses dispositions ;

b) Les banques centrales devraient mettre l'accent non seulement sur le volet stabilité de la politique macroéconomique, mais aussi sur les aspects relatifs au développement visant à promouvoir la transformation structurelle, en faisant en sorte que les petites et moyennes entreprises ainsi que les jeunes pousses puissent accéder plus facilement au crédit ;

c) Il convient d'accorder une attention particulière à l'inclusion du secteur informel dans la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, le but étant notamment de favoriser l'innovation et le développement des capacités des jeunes et des femmes chefs d'entreprise.

## **V. Présentation du cadre stratégique pour 2018-2019** [point 5 de l'ordre du jour]

54. La Secrétaire exécutive a présenté le cadre stratégique révisé de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour la période 2018-2019, qui résumait les résultats du récent processus de réforme de la CEA et exposait la vision, les objectifs généraux et l'orientation programmatique de la Commission. Grâce à ce cadre, la CEA renforcerait sa position d'institution de savoir de premier plan, aiderait à accélérer la diversification économique en Afrique, concevrait des méthodes novatrices pour financer des infrastructures durables, contribuerait à trouver des solutions aux problèmes sociaux transfrontières et aiderait les États membres africains à formuler des réponses régionales aux problèmes de gouvernance.

55. Le Président a noté que des délibérations approfondies sur le cadre stratégique avaient déjà eu lieu pendant la réunion du Comité d'experts, comme indiqué dans le rapport du Comité (E/ECA/CM/51/2). La Conférence des ministres a pris note de ces délibérations et a approuvé le cadre stratégique révisé.

## **VI. Examen des recommandations et adoption des projets de résolutions** [point 6 de l'ordre du jour]

56. A l'issue d'un débat sur les recommandations et les projets de résolution, les participants ont approuvé les résolutions, moyennant quelques modifications.

## **VII. Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle** [point 7 de l'ordre du jour]

57. La Conférence a examiné le projet de déclaration ministérielle, formulé des observations générales et proposé des amendements, à la suite de quoi la déclaration ministérielle a été adoptée à l'unanimité.

58. La Conférence a également examiné l'offre faite par le Maroc d'accueillir la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique. Si les représentants des États membres se sont félicités de l'offre, nombre d'entre eux ont estimé qu'il fallait accorder plus de temps aux autres pays pour faire des offres supplémentaires. Après des discussions poussées, l'offre du Maroc d'accueillir la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique a été acceptée.

59. Les représentants des États membres ont souligné la nécessité de respecter et d'appliquer de manière cohérente les règles de procédure de la Conférence dans toutes les sessions de celle-ci.

## **VIII. Questions diverses** [point 8 de l'ordre du jour]

60. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

## **IX. Clôture de la réunion** [point 9 de l'ordre du jour]

61. La Secrétaire exécutive a prononcé des observations de clôture dans lesquelles elle a remercié le Gouvernement éthiopien pour sa contribution au succès de la session et tous les participants pour leur participation active et engagée. Elle a dit attendre avec impatience de pouvoir les rencontrer à nouveau au Maroc à la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres.

62. Soulignant le défi posé par la nécessité de concilier différents points de vue et intérêts, le Président a félicité tous les participants de leur participation à la session en cours. En terminant, il a également exprimé ses remerciements au Gouvernement éthiopien avant de déclarer la réunion close.

## Annexe I

### Déclaration ministérielle<sup>1</sup>

*Nous, ministres africains des finances, de la planification et du développement économique,*

Réunis à Addis-Abeba les 14 et 15 mai 2018 à l'occasion de la cinquante et unième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique,

Honorés par l'allocution par vidéo du Champion de la Zone de libre-échange continentale africaine, le Président de la République du Niger, M. Mahamadou Issoufou, qui a appelé tous les pays africains à accélérer la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine,

Honorés par la présence du Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, M. Abiy Ahmed, du Vice-Président de la Commission de l'Union africaine, M. Thomas Kwesi Quartey, ainsi que d'autres hauts dignitaires et invités spéciaux,

Inspirés par les allocutions d'ouverture du Vice-Président de la Commission de l'Union africaine, M. Thomas Kwesi Quartey, du Ministre de l'économie, des finances et du plan de la République du Sénégal, M. Amadou Bâ, de la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique, M<sup>me</sup> Vera Songwe, et du Gouverneur de la Banque centrale d'Irlande, M. Phillip Lane,

Ayant débattu du thème intitulé « La Zone de libre-échange continentale africaine : Créer une marge d'action budgétaire en faveur de l'emploi et de la diversification économique » et conscients que, suite à la signature de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange panafricaine par 44 États membres de l'Union africaine, le continent a jeté les bases d'une nouvelle phase de l'intégration africaine,

*Déclarons ce qui suit :*

1. Nous notons que l'Afrique a enregistré une croissance de son produit intérieur brut (PIB) de 3,1 % en 2017 contre 1,6 % en 2016, soit le deuxième taux de croissance le plus rapide de toutes les régions du monde après l'Asie du Sud-Est. Cette performance économique a été essentiellement le fruit de l'amélioration continue de la gestion macroéconomique, de l'accroissement des investissements publics et privés, de la croissance de la consommation privée et d'une reprise du commerce. On table sur la poursuite de la reprise de la croissance en Afrique, avec un taux de 3,6 % en 2018 et de 3,8 % en 2019. Toutefois, la croissance de l'Afrique pourrait être ralentie par les facteurs de risque que sont, notamment, la lenteur de la reprise dans les économies avancées et les économies émergentes, le resserrement des marchés financiers dans les pays développés, les chocs météorologiques et les problèmes de sécurité dans certains pays ;

2. Nous reconnaissons que l'Afrique a fait des progrès importants en matière de développement économique et social, les niveaux de pauvreté ayant baissé dans les différentes sous-régions, quoique lentement. Malgré ces améliorations, un certain nombre de défis demeurent. La pauvreté et le chômage, en particulier chez les jeunes, persistent, de même que se creusent les inégalités de revenus et les inégalités entre les sexes ;

<sup>1</sup> Le projet de déclaration ministérielle a été publié sous la cote E/ECA/CM/51/3.

3. Nous convenons que la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité, ainsi que la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme sont essentielles aux efforts de l'Afrique pour parvenir à un développement inclusif et durable. Par conséquent, nous engageons les États membres à poursuivre leurs efforts concertés pour veiller au maintien de la paix et de la sécurité en Afrique et partout dans le monde.

4. Nous reconnaissons que les pays africains ont réalisé des progrès dans les diverses dimensions de l'intégration régionale, comme le commerce, l'infrastructure régionale, l'intégration productive et financière, y compris les systèmes de paiement régionaux, ainsi que la libre circulation des personnes et le droit d'établissement. Cependant, il existe encore de nombreux obstacles à surmonter à cet égard ;

5. Nous réaffirmons notre attachement à l'intégration régionale, qui est l'un des principaux moteurs du développement économique inclusif en Afrique, et nous nous félicitons, à cet égard, de la nouvelle étape marquée par la signature de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine à Kigali, le 21 mars 2018, par 44 États membres de l'Union africaine ;

6. Nous nous félicitons également du lancement en janvier 2018 du marché unique du transport aérien africain, qui offre la possibilité d'améliorer l'efficacité du transport aérien continental et de contribuer à accroître la part de l'Afrique dans le secteur de l'aéronautique et du tourisme, et nous encourageons tous les États membres à adhérer à cette initiative ;

7. Nous reconnaissons le potentiel qu'offre la Zone de libre-échange continentale africaine pour promouvoir une industrialisation, une diversification économique et un développement qui soient de nature à favoriser la création d'emplois décents et la prospérité pour tous les Africains, conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et au Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, nous notons combien il importe de ratifier et d'appliquer rapidement les instruments juridiques de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

8. Nous reconnaissons l'importance des stratégies et plans nationaux pour tirer le meilleur parti possible de la Zone de libre-échange continentale africaine. Ces stratégies et plans nationaux devraient compléter les politiques commerciales plus larges de chaque État partie et recenser les principaux débouchés commerciaux, les contraintes du moment et les mesures nécessaires pour tirer pleinement parti du marché africain, notamment l'autonomisation des femmes et des jeunes ;

9. Nous prenons note de la nécessité de mettre en œuvre des politiques et de consentir des investissements afin de tirer le meilleur parti des possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine, comme indiqué dans le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain. Il s'agira notamment de mesures de facilitation du commerce, y compris la simplification des régimes commerciaux pour les commerçants informels transfrontaliers, de la modernisation des infrastructures et de l'amélioration du climat des affaires pour attirer le secteur privé, ce qui aidera les entreprises africaines à tirer parti des possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine ;

10. Nous sommes conscients que les goulets d'étranglement dans les infrastructures demeurent un sérieux obstacle à l'intégration du continent et nous nous engageons à poursuivre nos efforts en vue de moderniser et de développer nos infrastructures, en particulier les chemins de fer, qui restent le plus efficace et le plus respectueux de l'environnement de tous les modes de transport des personnes et des marchandises. À cet égard, nous notons l'importance d'instruments internationaux portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire ;



11. Nous notons que l'impact à court terme de la Zone de libre-échange continentale africaine sur les recettes douanières sera vraisemblablement minime, et qu'il sera compensé à moyen et à long terme par les effets positifs de recettes provenant d'autres sources fiscales, qui résulteront de la croissance et de la diversification économique induites par la Zone ;

12. À cet égard, nous reconnaissons qu'il importe d'accroître la marge d'action et la viabilité budgétaires de nos pays, et de maintenir les niveaux d'investissement dans le secteur social, en particulier la santé et l'éducation. En particulier, nous redoublerons d'efforts pour accroître les recettes fiscales, en augmentant notre pression fiscale pour parvenir à un niveau minimum de 20 % au cours des trois prochaines années dans chacune de nos économies. Ces efforts porteront également sur la recherche de nouvelles sources de recettes fiscales, y compris les taxes sur les transactions financières, les redevances, les impôts sur le revenu, les impôts fonciers et les baux, ainsi que sur la promotion de la croissance du secteur privé et l'intégration au secteur formel des entreprises du secteur informel ;

13. Nous reconnaissons aussi qu'il importe d'accroître l'efficacité de l'administration fiscale dans nos pays, grâce à la modernisation des régimes fiscaux, à l'amélioration de la gouvernance économique et des entreprises dans le secteur minier et à la mobilisation de recettes supplémentaires tirées des rentes des ressources naturelles ;

14. Nous prenons note des importantes pertes de recettes fiscales résultant de l'érosion de la base d'imposition et du transfert de bénéfices par les entreprises multinationales, et sommes conscients de la nécessité de prendre des mesures pour y remédier. Nous encourageons les négociateurs du chapitre sur les investissements dans le cadre de la deuxième phase de la Zone de libre-échange continentale africaine à aborder les lacunes qui incitent au « chalandage fiscal » et qui permettent aux sociétés multinationales de réduire leurs charges fiscales en utilisant les accords internationaux d'investissement intra-africains en vigueur ;

15. Nous soulignons également la nécessité de prendre des mesures pour lutter contre la concurrence préjudiciable entre les pays africains, notamment dans le cadre de la deuxième phase des négociations de la Zone de libre-échange continentale africaine sur la politique de concurrence ;

16. Nous prenons note de la nécessité d'améliorer la qualité et l'efficacité des dépenses publiques. À cet égard, nous encourageons les pays africains à appliquer des modèles intégrés de mobilisation de ressources, de budgétisation et de planification du développement, à décentraliser la gestion des finances publiques, à redoubler d'efforts pour lutter contre la corruption et à simplifier les régimes de subventions et de passation des marchés publics et les procédures d'approbation des investissements ;

17. Nous notons que le financement privé constitue une grande source potentielle de capitaux pour financer des projets publics. Nous sommes donc conscients de la nécessité de développer et d'approfondir les marchés des capitaux nationaux et de mobiliser des capitaux privés pour des projets de développement, en veillant à ce que ces projets prévoient un partage équilibré des risques et le respect des principes de responsabilité dans le cadre d'une stratégie de développement globale et cohérente ;

18. Nous reconnaissons la nécessité de recourir aux emprunts publics en tant que source de financement du développement, tout en veillant à ce que l'endettement reste dans des limites soutenables. Nous reconnaissons également que les décisions de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine peuvent nous aider à accéder à des ressources financières internationales supplémentaires ;

19. Nous saluons les efforts continus de la Commission économique pour l'Afrique et d'autres organismes des Nations Unies, travaillant en étroite

collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique et les communautés économiques régionales, pour faire de l'intégration africaine une réalité. Ces efforts seront facilités par le cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

20. Nous soulignons également les avantages qu'apportent les migrations pour le développement économique et humain en Afrique. Nous mettons donc en exergue l'importance de la coopération nationale, régionale et internationale pour assurer une migration sûre, ordonnée et régulière, dans le respect des droits de l'homme et de la dignité des migrants, indépendamment de leur origine ou de leur statut ;

21. Nous demandons à la Commission économique pour l'Afrique de travailler en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres institutions régionales, continentales et internationales, comme les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, pour apporter un appui technique propre à faciliter le processus de ratification de l'accord et la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

22. Nous demandons également à la Commission économique pour l'Afrique d'aider les États membres à accroître leur marge d'action budgétaire et à mobiliser des ressources intérieures supplémentaires en renforçant l'administration fiscale, en améliorant l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques, en développant et en renforçant les marchés des capitaux, en recourant au financement par le secteur privé et en améliorant la viabilité de la dette ;

23. Nous sommes conscients du rôle important, voire prééminent du développement des capacités humaines et institutionnelles dans la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063, des objectifs de développement durable et de la Zone de libre-échange continentale africaine. Nous apprécions le travail louable qu'accomplit à cet égard l'Institut africain de développement économique et de planification. Nous appelons l'Organisation des Nations Unies à poursuivre et à accroître son soutien à l'Institut africain de développement économique et de planification à l'appui de la transformation structurelle de l'Afrique ;

24. Nous nous félicitons de l'offre du Maroc d'accueillir la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

### **Motion de remerciement**

25. Nous remercions le Gouvernement et le peuple éthiopiens pour l'hospitalité qu'ils ont toujours réservée à la Commission économique pour l'Afrique, ainsi que pour tous les égards dont ils nous ont entourés, ce qui a assuré le succès de nos réunions.

26. Enfin, nous tenons à exprimer notre gratitude à la Commission économique pour l'Afrique pour avoir organisé avec succès la cinquante et unième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

## Annexe II

### Résolutions et décision adoptées par la Conférence des ministres à sa cinquante et unième session

#### A. Résolutions

#### 956 (LI) Institut africain de développement économique et de planification

*La Conférence des ministres,*

*Rappelant* la résolution 2013/2 du Conseil économique et social, en date du 5 juillet 2013, par laquelle le Conseil a entériné les statuts actualisés de l'Institut africain de développement économique et de planification, comme l'avait recommandé la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique dans sa résolution 908 (XLVI) du 26 mars 2013,

*Rappelant aussi* sa recommandation figurant dans la résolution 942 (XLIX), en date du 5 avril 2016, demandant que le Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification examine plus avant les statuts révisés, sur la base des amendements aux statuts approuvés par le Conseil à sa cinquante-quatrième réunion, tenue à Addis-Abeba en février 2016,

*Prenant note* du fait que le Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification a décidé, à sa cinquante-cinquième réunion tenue à Addis-Abeba en mars 2017, d'approuver l'ensemble des amendements aux statuts de l'Institut présentés à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, lors de la neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, tenue en 2016,

*Rappelant* le paragraphe 3 de l'article IV des statuts actualisés de l'Institut, qui dispose que la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique nomme les dix membres du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification qui siègeront en qualité de représentants des gouvernements africains,

*Reconnaissant* le rôle central de la planification dans la mise en œuvre des priorités de développement de l'Afrique, en particulier pour favoriser la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons,

*Reconnaissant également* le rôle décisif qu'un programme adéquat de renforcement des capacités jouera dans la réalisation des objectifs de développement des États membres, en particulier ceux du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>1</sup> et de l'Agenda 2063,

*Prenant note* des réalisations de l'Institut africain de développement économique et de planification en 2017, présentées dans le rapport d'activité de l'Institut africain de développement économique et de planification<sup>2</sup>,

<sup>1</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

<sup>2</sup> E/ECA/COE/37/8.

*Prenant note également* de la décision du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification, prise à sa cinquante-sixième réunion, tenue à Dakar en mars 2018, dans laquelle le Conseil recommandait une augmentation de la subvention ordinaire des Nations Unies à l'Institut de 2,6 millions à 5 millions de dollars des États-Unis par exercice biennal,

*Rendant hommage* à la Commission économique pour l'Afrique pour l'appui qu'elle continue d'apporter à l'Institut africain de développement économique et de planification,

*Consciente* du caractère inégal et imprévisible des contributions annuelles mises en recouvrement des États membres à l'Institut africain de développement économique et de planification et préoccupée par cet état de choses, qui limite la capacité de l'Institut à maintenir son offre si nécessaire de renforcement des capacités des États membres,

*Constatant* avec satisfaction les efforts faits par un certain nombre de pays pour verser la totalité ou une partie des arriérés de contributions à l'Institut africain de développement économique et de planification,

*Consciente* de la demande croissante des formations dispensées par l'Institut africain de développement économique et de planification, comme l'atteste le doublement ces quatre dernières années (2014-2017) du nombre de candidatures à ses cours de formation pour le développement des compétences, et appréciant les initiatives stratégiques que l'Institut met en œuvre pour répondre aux besoins de développement des capacités croissants et de plus en plus variés des États membres,

1. *Entérine* les statuts actualisés de l'Institut africain de développement économique et de planification et prie la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique de les transmettre au Conseil économique et social pour examen et adoption, puis publication de la directive nécessaire à leur application ;

2. *Entérine également* la nouvelle composition du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification ;

3. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec l'Institut africain de développement économique et de planification, de prendre toutes les mesures nécessaires pour demander à l'Assemblée générale d'augmenter l'indemnité ordinaire à l'Institut, en appui au programme de l'Institut ;

4. *Prie également* la Commission économique pour l'Afrique d'adopter une approche plus systématique, soucieuse de l'égalité des genres et axée sur les programmes pour la fourniture d'un appui financier à l'Institut africain de développement économique et de planification, pour lui permettre de répondre adéquatement aux besoins en matière de renforcement des capacités des États membres ;

5. *Demande de nouveau* aux États membres de verser plus régulièrement leurs contributions annuelles et de régler leurs arriérés à l'Institut africain de développement économique et de planification, et engage l'Institut à redoubler d'efforts en matière de recouvrement, dans le cadre d'une plus vaste stratégie de mobilisation des ressources.

*Sixième séance plénière, 15 mai 2018*

## 957 (LI) Examen de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique

*La Conférence des ministres,*

*Rappelant* sa résolution 908 (XLVI) du 26 mars 2013 visant à recentrer et à recalibrer la Commission économique pour l'Afrique en vue de soutenir la transformation structurelle de l'Afrique, dans laquelle elle a donné pour mandat au Secrétaire exécutif de réaligner les programmes et priorités de la Commission selon sa nouvelle orientation stratégique, le but étant de lui permettre de soutenir le programme de développement transformateur de l'Union africaine,

*Rappelant également* sa résolution 943 (XLIX) du 5 avril 2016 sur le projet de cadre stratégique et de plan-programme de la Commission économique pour l'Afrique pour l'exercice biennal 2018-2019, dans laquelle elle a demandé au Secrétaire exécutif de procéder à un examen indépendant, exhaustif et approfondi de la structure intergouvernementale de la Commission, y compris de ses comités intergouvernementaux d'experts,

*Notant* les réformes du système des Nations Unies pour le développement actuellement en cours,

*Notant également* le rôle unique de la Commission économique pour l'Afrique et le mandat général dont elle est investie, étant le principal centre de développement économique et social du système des Nations Unies pour la région africaine,

*Prenant note* du rapport sur l'application de la résolution 943 (XLIX)<sup>1</sup>, notamment la demande d'un délai supplémentaire pour approfondir l'examen demandé qui y figure,

*Considérant* que l'efficacité et l'efficience de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique ont tout à gagner de la tenue d'un dialogue et d'échanges entre le secrétariat, les États membres, les grands groupes et d'autres parties prenantes,

1. *Sait gré* à la Secrétaire exécutive de ses efforts visant à faciliter des consultations fructueuses au sujet de l'examen approfondi ;

2. *Décide* de donner au secrétariat un délai supplémentaire pour approfondir l'examen et l'analyse de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique ;

3. *Prie* la Secrétaire exécutive de rendre compte à la Conférence des ministres, à sa prochaine session, de la restructuration de l'appareil de conférence et des organes subsidiaires de la Commission économique pour l'Afrique, y compris les comités intergouvernementaux d'experts.

*Sixième séance plénière, 15 mai 2018*

---

<sup>1</sup> E/ECA/COE/36/8.

## 958 (LI) Mise en œuvre de programmes de migration internationale en Afrique

*La Conférence des ministres,*

*Reconnaissant* les avantages substantiels et les possibilités qu'offrent des migrations sûres, ordonnées et régulières, l'importante contribution des migrations à la promotion du développement en Afrique et la contribution cruciale que les migrations internationales à l'intérieur de l'Afrique, depuis et vers celle-ci apporte au débat mondial sur les migrations,

*Réaffirmant* sa résolution 940 (XLIX) sur les migrations internationales en Afrique dans laquelle elle a préconisé la création d'un groupe de haut niveau sur les migrations internationales en Afrique,

*Notant* la contribution importante du Groupe de haut niveau sur les migrations internationales en Afrique, avec l'appui de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission de l'Union africaine, et la nécessité urgente d'aider les États membres à réaliser les objectifs de développement durable relatifs à la migration,

*Notant également* la nécessité d'appliquer et de suivre les conclusions du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, actuellement en cours de négociation,

*Notant avec satisfaction* les efforts constants déployés par la Commission économique pour l'Afrique, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine et les autres partenaires de développement, ayant permis d'entamer des consultations régionales et sous-régionales et d'entreprendre des études qui ont éclairé le débat relatif aux migrations sur le continent,

*Reconnaissant* qu'il est urgent que les États membres africains mettent en œuvre les engagements souscrits en matière de migration, y compris le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique<sup>1</sup> et son Plan d'action 2018-2027, la Zone de libre-échange continentale africaine et le Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement relatif au Traité instituant la Communauté économique africaine,

*Reconnaissant aussi* que le rôle essentiel des commissions économiques régionales, conformément au rapport du Secrétaire général sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>2</sup>, est de servir de laboratoires d'idées sur les politiques à adopter et de fournir des services en matière de données et d'analyse, et de conseils sur les politiques, y compris sur les questions de migrations,

*Reconnaissant en outre* que les commissions économiques régionales continuent de permettre la collaboration avec les institutions intergouvernementales régionales, les échanges intra et interrégionaux, proposant et développant ainsi de nouvelles formes de coopération et de partenariats régionaux en faveur du développement,

*Notant* que la Commission économique pour l'Afrique est une institution fondamentale pour susciter une réflexion novatrice et forger des consensus régionaux en matière de politiques sur le continent,

*Consciente* de l'intérêt de la coopération aux niveaux national, régional et international, pour créer les conditions de migrations sûres, ordonnées et régulières dans le plein respect des droits de l'homme, le migrant devant être traité humainement, quel que soit son statut migratoire,

---

<sup>1</sup> A/61/345, annexe.

<sup>2</sup> A/72/124-E/2018/3.

1. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de continuer de travailler avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les États membres et d'autres parties prenantes dans les domaines de la recherche sur les politiques, du dialogue régional et du renforcement des capacités sur les questions de migration, en particulier en ce qui concerne la création d'un message positif et l'élaboration de stratégies pour en tirer parti aux fins du développement régional ;

2. *Prie également* la Commission économique pour l'Afrique, en partenariat avec l'Union africaine, de continuer de fournir appui et avis aux États membres sur l'intégration de politiques relatives aux migrations dans leurs plans et stratégies de développement nationaux ;

3. *Prie en outre* la Commission économique pour l'Afrique, en partenariat avec l'Union africaine et en consultation étroite avec d'autres organisations régionales compétentes, de suivre et de contrôler les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes de migration en Afrique par divers moyens, notamment en organisant des conférences périodiques ;

4. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, par l'intermédiaire de ses bureaux sous-régionaux, de s'attaquer aux questions cruciales de la migration, notamment le développement durable, et d'offrir ainsi des cadres d'action aux États membres, au secteur privé et à la société civile.

*Sixième séance plénière, 15 mai 2018*

## **959 (LI) Cadre stratégique et plan-programme biennal révisés de la Commission économique pour l'Afrique pour l'exercice biennal 2018-2019**

*La Conférence des ministres,*

*Rappelant* sa résolution 908 (XLVI) du 26 mars 2013, dans laquelle elle a demandé à la Commission économique pour l'Afrique de définir sa nouvelle orientation stratégique et ses nouveaux programmes en vue de soutenir la transformation structurelle de l'Afrique,

*Rappelant également* la résolution 71/243 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2016, sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies,

*Accueillant avec satisfaction* le rapport de la Secrétaire exécutive sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique entre avril 2017 et mars 2018<sup>1</sup>, qui met en lumière les résultats significatifs obtenus par la Commission dans tous ses domaines d'activité,

*Prenant acte* des efforts continus de la Commission économique pour l'Afrique pour se repositionner et améliorer son orientation stratégique afin d'être en mesure d'appuyer efficacement la mise en œuvre et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>2</sup>, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement<sup>3</sup> et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine,

*Notant avec satisfaction* les objectifs stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique consistant à proposer des idées et des actions propices à l'avènement d'une Afrique autonome, inclusive et transformée dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, en s'appuyant sur ses trois fonctions essentielles, à savoir sa fonction de centre de réflexion, sa fonction fédératrice et sa fonction opérationnelle,

*Prenant note avec satisfaction* de la nouvelle orientation stratégique de la Commission, qui consiste à favoriser le développement durable de l'Afrique grâce à un environnement macroéconomique et microéconomique propice à la croissance et qui a pour principales priorités l'éradication de la pauvreté et la lutte contre les inégalités ; l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ; l'accélération de l'intégration économique et l'intensification du commerce grâce à l'accroissement de la diversification, au renforcement des institutions, à l'amélioration de la gouvernance et à la création d'un environnement favorable au secteur privé ; le soutien au développement des infrastructures, de l'énergie et des services ; et le renforcement du secteur financier et des marchés des capitaux, notamment par le biais de financements innovants ; la promotion de modes de développement de l'économie verte et bleue qui passent par l'énergie, les ressources naturelles, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets ; le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures en tant que mode de financement du développement durable s'inscrivant dans le long terme ; et la formulation d'une politique générale fondée sur des données factuelles,

*Ayant examiné* le cadre stratégique et le plan-programme biennal révisés pour l'exercice biennal 2018-2019<sup>4</sup>,

---

<sup>1</sup> E/ECA/COE/37/5.

<sup>2</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

<sup>3</sup> Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>4</sup> E/ECA/COE/37/4.



*Ayant également examiné* la note du secrétariat sur les nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique, intitulée « Pour une Afrique autonome et transformée : passer des idées à l'action »<sup>5</sup>,

1. *Prend note* de l'échange de vues entre États membres sur les objectifs stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique, contenus dans le rapport sur la suite donnée aux résolutions issues de la Réunion extraordinaire des représentants permanents des États membres auprès de la Commission<sup>6</sup> ;

2. *Adopte* le cadre stratégique et le plan-programme biennal révisés pour l'exercice biennal 2018-2019.

*Sixième séance plénière, 15 mai 2018*

---

<sup>5</sup> E/ECA/COE/37/14.

<sup>6</sup> E/ECA/COE/37/6.

## **960 (LI) Exploiter le potentiel de la Zone de libre-échange continentale africaine et créer une marge d'action budgétaire en faveur de l'emploi et de la diversification économique**

*La Conférence des ministres,*

*Réaffirmant* son engagement en faveur de l'intégration régionale comme facteur majeur du développement économique inclusif en Afrique,

*Notant avec une profonde reconnaissance* les efforts que la Commission économique pour l'Afrique déploie, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires de développement, pour promouvoir l'intégration régionale en appui à un développement inclusif à grande échelle,

*Saluant* la signature de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine à Kigali le 21 mars 2018, étape majeure de l'intégration économique de l'Afrique, et l'appel à le ratifier et à le mettre effectivement en œuvre,

*Reconnaissant* le potentiel qu'offre la Zone de libre-échange continentale africaine pour promouvoir sur le continent une industrialisation, une diversification économique et un développement qui soient de nature à créer de la valeur ajoutée et à favoriser l'entreprise, le commerce et l'emploi, en phase avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>1</sup> et l'*Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons* de l'Union africaine,

*Réaffirmant* son engagement d'appuyer la Zone de libre-échange continentale africaine autant que possible, conformément à la feuille de route convenue pour sa mise en œuvre,

*Reconnaissant* que les éventuelles pertes de recettes douanières causées par la Zone de libre-échange continentale à court terme pourraient être en partie compensées, à moyen et court terme, par d'autres prélèvements comme la taxe sur la valeur ajoutée, suite à la diversification économique engendrée par la Zone de libre-échange continentale africaine,

*Consciente* que les niveaux actuels de recettes fiscales ne sont pas soutenables, et que l'élargissement de la marge d'action budgétaire, notamment par la mobilisation de ressources intérieures supplémentaires, reste donc essentiel,

*Reconnaissant* qu'il importe de créer une marge d'action budgétaire pour mettre en œuvre la Zone de libre-échange continentale africaine,

*Notant* la nécessité de renforcer les connaissances et les capacités concernant les questions liées à la Zone de libre-échange continentale africaine,

*Déterminée* à poursuivre des politiques intégrées, notamment par l'intermédiaire d'efforts ciblés pour appliquer le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain et entreprendre les actions nécessaires afin de tirer parti des possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine,

*Notant* que la pleine exploitation des avantages qu'offre la Zone de libre-échange continentale africaine exige la mobilisation de vastes ressources et investissements pour surmonter les contraintes frontalières,

*Notant également* qu'il importe de suivre régulièrement les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine,

*Résolue* à améliorer l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques et à lutter contre la corruption,

---

<sup>1</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à fournir un appui technique à la Commission de l'Union africaine et aux États membres de l'Union en vue de conclure les négociations de l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

2. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique de travailler en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres institutions régionales, continentales et internationales, comme les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, pour apporter un appui technique propre à faciliter le processus de ratification de l'accord et la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

3. *Demande en outre* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer d'aider les États membres à renforcer leur transformation structurelle par l'industrialisation, la diversification économique et la création de valeur ajoutée ;

4. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de travailler en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, la Banque africaine de développement, les communautés économiques régionales et les autres institutions continentales pour aider les États membres de l'Union africaine à élaborer des stratégies nationales concernant la Zone de libre-échange continentale qui complètent les politiques commerciales globales de chaque État partie à l'accord portant création de la Zone et à déterminer les possibilités commerciales clés, les obstacles actuels et les mesures nécessaires pour tirer pleinement parti du marché africain ;

5. *Prie également* la Commission économique pour l'Afrique d'aider les États membres de l'Union africaine à élargir leur marge d'action budgétaire et à mobiliser des ressources intérieures supplémentaires en renforçant l'administration fiscale, en améliorant l'efficacité et l'efficacité des dépenses publiques, en recourant au financement du secteur privé et en améliorant la viabilité de l'endettement ;

6. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, la Banque africaine de développement, les communautés économiques régionales et les autres institutions continentales, de formuler, au profit de ses États membres, un programme exhaustif de renforcement des capacités et de formation sur les questions relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine ;

7. *Exhorte* les États membres à préserver la marge d'action et la cohérence nécessaires lors de la négociation d'accords internationaux relatifs au commerce et à l'investissement, en vue de réaliser pleinement le potentiel de la Zone de libre-échange continentale africaine et d'atteindre les objectifs de transformation structurelle du continent ;

8. *Prie* les États membres de l'Union africaine ayant signé l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine de veiller à la ratification rapide de l'Accord et à sa mise en œuvre efficace et *invite* les États membres qui ne l'ont pas encore signé à prendre les mesures nécessaires pour le faire ;

9. *Prie également* la Commission économique pour l'Afrique et d'autres partenaires de développement de soutenir la mobilisation de ressources et de promouvoir l'investissement afin de faciliter l'exploitation de tous les avantages offerts par la Zone de libre-échange continentale africaine ;

10. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de suivre régulièrement les progrès de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, d'en rendre compte et de mesurer l'incidence de la Zone sur la transformation structurelle grâce à l'industrialisation, à la diversification économique et à la création de valeur ajoutée.

*Sixième séance plénière, 15 mai 2018*

## 961 (LI) Forum régional africain pour le développement durable

*La Conférence des ministres,*

*Rappelant* le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons »<sup>1</sup>, en particulier son paragraphe 84 relatif à la création d'un forum politique de haut niveau pour le développement durable, et son paragraphe 97 dans lequel l'Assemblée générale s'est dite consciente de l'importance de la dimension régionale du développement durable et de la capacité des cadres régionaux de renforcer et de faciliter l'application concrète des politiques de développement durable au niveau national,

*Rappelant également* la résolution 67/290 de l'Assemblée générale relative à la structure et aux modalités de fonctionnement du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, dans laquelle l'Assemblée générale s'est dite consciente de l'importance de la dimension régionale du développement durable et a invité les commissions régionales à contribuer aux travaux du Forum, notamment dans le cadre de réunions régionales annuelles, avec la participation, selon le cas, d'autres entités régionales, des grands groupes et d'autres parties prenantes,

*Rappelant en outre* le Programme d'action d'Addis-Abeba, issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement<sup>2</sup>, qui met en évidence le rôle central de la coopération technologique pour la réalisation du développement durable,

*Réaffirmant* les engagements pris par les pays africains lors de conférences des Nations Unies ainsi que des sommets, conférences d'examen et réunions de la Conférence de l'Union africaine organisés en vue d'œuvrer à la réalisation du développement durable,

*Rappelant* la résolution 61/16 de l'Assemblée générale dans laquelle celle-ci a engagé les commissions régionales à contribuer, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes,

*Réaffirmant* que le Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>3</sup> et l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine se renforcent mutuellement et présentent un intérêt pour la transformation structurelle et le développement durable en Afrique, et *réaffirmant également* son attachement indéfectible à la mise en œuvre, au suivi et à la surveillance efficaces et intégrés du Programme 2030 et de l'Agenda 2063,

*Rappelant* ses résolutions 930 (XLVIII) et 939 (XLIX) dans lesquelles le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique a été prié, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, de convoquer chaque année le Forum régional africain pour le développement durable afin d'assurer le suivi et l'examen du Programme d'action d'Addis-Abeba, du Programme 2030 et de l'Agenda 2063,

*Reconnaissant* l'importance de faire du Forum régional africain pour le développement durable une instance intergouvernementale officielle chargée, sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique, de suivre et d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030,

1. *Décide* d'instaurer officiellement le Forum régional africain pour le développement durable sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique afin de procéder au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme

<sup>1</sup> Résolution 66/288 de l'Assemblée générale.

<sup>2</sup> Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>3</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

de développement durable à l'horizon 2030, en tant que forum multipartite où les questions liées aux priorités de l'Afrique en matière de développement durable et de transformation structurelle peuvent être examinées ;

2. *Décide également* que le Forum régional africain pour le développement durable sera convoqué annuellement par le Président du Bureau du Forum, assisté par le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique, et que ses réunions seront alignées sur les calendriers, les programmes de travail et les thèmes du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable ;

3. *Décide en outre* que le Forum régional africain pour le développement durable prendra en compte les décisions adoptées par l'Union africaine en matière de développement durable, notamment celles qui se rapportent à l'Agenda 2063 ;

4. *Encourage* les États membres à réaliser volontairement des examens nationaux et *invite* le Forum régional africain pour le développement durable à définir les modalités de ces examens, en conformité avec les principes et directives du Programme 2030 ;

5. *Souligne* la nécessité de disposer de ressources financières sûres, stables, suffisantes et prévisibles pour permettre au Forum régional africain pour le développement durable de tenir des réunions annuelles et de s'acquitter efficacement de son mandat ;

6. *Invite* la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, à prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser sur une base régulière un forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation comme contribution aux travaux du Forum régional africain pour le développement durable ;

7. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires de continuer d'appuyer les travaux du Forum régional africain pour le développement durable, notamment en assurant la participation pleine et effective au Forum des représentants des États membres, des grands groupes et d'autres parties prenantes ;

8. *Invite* les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les grands groupes et d'autres bailleurs de fonds à apporter un appui technique et des ressources financières aux travaux du Forum régional africain pour le développement durable afin de renforcer le suivi et l'examen intégrés et de promouvoir la mise en œuvre rapide, efficace, complète et cohérente du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

*Sixième séance plénière, 15 mai 2018*

## **B. Décision**

### **A (LI) Date, lieu et thème de la cinquante-deuxième session**

À sa sixième séance plénière, le 15 mai 2018, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique a décidé que sa cinquante-deuxième session se tiendrait au Maroc en 2019, à une date pendant le mois de mars ou d'avril qui serait fixée après des consultations avec l'Union africaine, et que le thème de la cinquante-deuxième session serait : « Politique budgétaire, commerce et secteur privé à l'ère numérique : une stratégie pour l'Afrique ».

*Sixième séance plénière, 15 mai 2018*

---